

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 7 mars 2022, les ordonnances suivantes:

C-4.1, o. 250, établissant le déplacement du côté ouest de l'actuelle traverse pour écoliers située du côté est de l'intersection de l'avenue Laurier Ouest et de la rue Jeanne-Mance dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

C-4.1, o. 251, déterminant la modification aux heures d'une zone de stationnement interdit excepté autobus scolaire, sur l'avenue Laval;

C-4.1, o. 252, relative au déplacement d'une zone de stationnement réservée aux véhicules du service d'incendie sur l'avenue Christophe-Colomb au nord de la rue Rachel Est.

et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à leur date de publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 8 mars 2022

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx